

COMMUNE D'AINGERAY



PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 13 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 11
Nombre de Conseillers votants : 13
Suffrages exprimés : 13

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aingeray se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances et après convocation légale, sous la présidence, M. FONTAINE André, Maire.

Etaient présent(e)s :

M. COTTRELLE Sylvain, M. CURÉ Emilie, M. DINEE Olivier, M. DUROUCHARD Damien, M. FONTAINE André, M HALLER Philippe, M. MORET Damien, M. PREVOST Jean-Luc (arrivé en retard), M. RISSER Xavier, M. ROUCHON Alain et Mme THOUVENOT Nathalie

Membres Excusés ayant donné procuration :

Mme FRAULOB Odile ayant donné procuration à M. FONTAINE André
Mme JEZEQUEL Valérie ayant donné procuration à Mme THOUVENOT Nathalie

Membres excusé (e) :

Mme DEMARQUE Sabrina

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : **Mme THOUVENOT Nathalie** ayant obtenue la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ordre du jour

1. Demande d'implantation pylône ATC France (équipement télécom)
2. Prolongation durée d'exploitation carrière de matériaux calcaire à Jaillon par la Société et Matériaux Nord-Est
3. Adhésion assurance statutaire - contrat groupe 2023-2026
4. Logiciel cimetière ETERNITE LOGITUD
5. Autorisation de mandater les dépenses liées à la formation de B. FAUTAIRE
6. Subventions aux associations
7. Emprunt communal
8. Autorisations de Programmes, Crédits de paiement et autorisations d'engagement
9. Approbation du Compte administratif 2022
10. Approbations du Compte de gestion 2022
11. Affectation du résultat
12. Vote des taxes
13. Vote du Budget Primitif 2023
14. Questions diverses

La séance de conseil municipal a débuté à 18h30.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur ROUCHON informe que le dernier compte rendu du 15 décembre 2022 fait apparaître une erreur. La modification à apporter est la suivante :

Dans le point numéro 2 : « achat et échange de Terrain », concernant la partie « échange de terrain », Monsieur ROUCHON est CONTRE. Le conseil Municipal APPROUVE à la majorité requise l'échange des parcelles.

Le reste du Compte rendu n'appelle aucune objection.

01 - DEMANDE D'IMPLANTATION PYLONE ATC FRANCE (EQUIPEMENT TELECOM)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par la société ATC France qui est spécialisée dans l'hébergement d'équipement télécom.

Monsieur le Maire présente donc le projet ATC France qui souhaite créer un nouveau site (pylône) sur le terrain situé derrière le local technique ayant une emprise au sol de 10mx7m.

Cette installation permettrait l'amélioration du réseau téléphonique, notamment en bas du village. Un projet de convention sera établi entre la Commune et la Société ATC France.

Monsieur DUROUCHARD Damien arrive à 18h48

Après en avoir délibéré et à la majorité requise (10 POUR - 1 CONTRE), les membres du conseil municipal :

APPROUVENT le projet

AUTORISENT ATC France à réaliser les travaux et

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

02 -PROLONGATION DUREE D'EXPLOITATION CARRIERE DE MATERIAUX CALCAIRE A JAILLON PAR LA SOCIETE ET MATERIAUX NORD-EST

La société Carrières et Matériaux Nord-Est exploite à Jaillon une carrière de matériaux calcaire. La dernière autorisation a été délivrée le 08 novembre 2005 et notre commune avait été associée lors de l'enquête publique organisée pour l'instruction de la demande.

La société a bénéficié d'une prolongation de la durée d'exploitation de cette carrière jusqu'au 08 mai 2023 et sollicite une nouvelle prolongation de 24 mois de cette durée de validité.

Monsieur le Maire demande donc l'avis au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré et à la majorité requise (10 POUR - 1 ABSTENTION) le Conseil Municipal APPROUVE la prolongation de 24 mois supplémentaire.

03 -ADHESION ASSURANCE STATUTAIRE - CONTRAT GROUPE 2023-2026

Le centre de gestion a négocié un contrat groupe afin de couvrir les risques statutaires des employeurs publics.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal APPROUVE l'adhésion à la convention de gestion d'assurance risques statutaires et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document utile afférent à ce dossier.

04 - LOGICIEL CIMETIERE ETERNITE LOGITUD

Monsieur le Maire informe les conseillers présents, que la gestion du cimetière communal est un domaine assez lourd et chargé d'informations. L'association des Maires propose donc aux communes qui le désirent, l'achat d'un logiciel (via la société LOGITUD) avec une maintenance annuelle de 530 euros.

Après en avoir délibéré et l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'achat du logiciel ETERNITE ainsi que la maintenance via l'ADM54.

05 - AUTORISATION DE MANDATER LES DEPENSES LIEES A LA FORMATION DE B. FAUTAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la trésorerie de Toul nous demande une délibération pour pouvoir mandater les dépenses liées à la formation de reconversion de Monsieur FAUTAIRE.

Après en avoir délibéré et à la majorité requise (Monsieur ROUCHON est CONTRE - le reste est POUR) APPROUVE le paiement à la société GO FORMAC'TION - lié à la formation de M. FAUTAIRE.

06 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La Commune a reçu plusieurs demandes de subventions et il faut à présent délibérer sur le montant accordé :

- Club de Pêche des Cohés
- ADAPEC
- Une rose, un Espoir
- Comité des fêtes

Le Maire informe qu'une prévision de 3000 € sera proposée au budget au compte 6574 « subvention de fonctionnement aux associations ».

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE d'accorder :

- 800 € au Club de pêche - à l'unanimité
- 100 € à Une Rose, un espoir - à l'unanimité
- 1200 € à l'ADAPEC (Mme THOUVENOT, Présidente, s'abstiens - 11 POUR)
 - 500 € pour le Comité des Fêtes

07 - EMPRUNT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les Conseillers que le projet financier de la rue de Liverdun prend forme.

A ce titre, un emprunt communal est nécessaire afin de mener à bien ce projet.

Monsieur le Maire propose que la Commune sollicite un emprunt à hauteur de 700 000 euros et demande l'autorisation de réaliser des demandes auprès de plusieurs banques.

Après en avoir délibéré et à la majorité requise (10 POUR - 1 CONTRE (M. ROUCHON) - 1 ABSTENTION (M. RISSER) les conseillers APPROUVENT l'emprunt de 700 000 euros et AUTORISENT Monsieur le Maire à réaliser les demandes auprès des banques.

**08 - AUTORISATIONS DE PROGRAMMES, CREDITS DE PAIEMENT
ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite d'un entretien avec la Trésorerie il serait plus judicieux de mettre en place une gestion pluriannuelle des dépenses liés aux travaux. La commune doit délibérer sur une Autorisation de Programme (AP) qui récapitule le montant engagé pour financer le projet pendant la durée de la gestion pluriannuelle : dans notre cas, il faut répartir le montant total du marché sur 3 ans (3 tranches : 2023/2024/2025)

Après en avoir délibéré, et à la majorité requise (11 POUR - 1 CONTRE), Le Conseil Municipal APPROUVE la création de l'autorisation de programme et crédits de paiements pour l'opération de la mise en sécurité de la rue de Liverdun.

09 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur DINEE présente le compte administratif de la Commune, qui reprend les dépenses et recettes réalisées en 2022.

On peut résumer cela ainsi :

	Dépenses	Recettes	Excédent
Fonctionnement	240 794.60 €	382 314.44 €	141 519.84 €
Investissement	97 124.27 €	237 017.25 €	139 892.98 €

Monsieur le Maire sort de la pièce afin de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité requise (10 POUR - 1 CONTRE (M. ROUCHON)) APPROUVE le compte administratif 2022.

10 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le compte de gestion proposé par la Trésorerie. Les résultats sont conformes au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à la majorité requise (1 CONTRE (M. ROUCHON) - 11 POUR) le compte de gestion.

11 -AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat suivante :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Excédent de fonctionnement 2022	141 519.84 €	Excédent d'investissement 2022	139 892.98 €
Part affectée à l'inv. 2021	156 893.43 €	Déficit d'investissement 2021	156 893.43 €
Excédent de fonctionnement 2021	489 828.09 €		
		Soit un déficit d'investissement cumulé de	17 000.45 €
		Restes à réaliser	33 886.00 €
Soit un excédent de	474 454.50	Soit un déficit total de	50 886.45 €

- Recette de fonctionnement R002 : 423 568.05 €
- Recette d'investissement Cpte 1068 : 50 886.45 €
 - Dépense d'investissement D001 : 17 000.45 €

Après en avoir délibéré et à la majorité requise (11 POUR - 1 CONTRE (M. ROUCHON)) le Conseil Municipal APPROUVE l'affectation du résultat tel que présenté ci-dessus.

12 -VOTE DES TAXES

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taxes cette année et de rester comme suit :

Taxe foncière bâtie	33.46%
Taxe foncière non bâties	37.18%
Taxe d'habitation	13.93%

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE les taux tels que présentés ci-dessus.

13 -VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses		
Chap.	désignation	prévision
011	Charges à caractère général	101 900,00 €
012	Charges de personnel	55 800,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	135 805,04 €
66	charges financières	10 500,00 €
67	Charges exceptionnels	1 400,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES		305 405,04 €
22	Dépenses imprévues	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 788,72 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRES		15 788,72 €
TOTAL DEPENSES REELLES ET ORDRES		321 193,76 €
023	Virement à la section d'investissement	476 104,29 €
TOTAL GENERAL		797 298,05 €

Recettes		
Chap.	désignation	prévision
70	Produits des services, domaine et vente diverses	9 100,00 €
73	Impôts et taxes	281 372,00 €
74	Dotations, subventions et participations	69 747,00 €
75	Autres produits de gestion courante	12 001,00 €
76	Produits financiers	10,00 €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €
013	Atténuation de charges	500,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES		373 730,00 €
002	Excédent de fonctionnement reportés	423 568,05 €
TOTAL GENERAL		797 298,05 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		
Chap.	Désignation	Prévision
20	Immobilisations incorporelles	8 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	94 700,00 €
23	Immobilisations en cours	1 630 000,00 €
26	Participations et créances rattachées à des partic.	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	50 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 782 700,00 €
20	Dépenses imprévues	0,00 €
041	Opérations d'ordres patrimoniales	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRES		0,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES + ORDRES		1 782 700,00 €
D001	Report du déficit d'investissement	17 000,45 €
TOTAL GENERAL		1 799 700,45 €

Recettes		
Chap.	Désignation	Prévision
10	Dotations, fonds divers et réserves	12 000,00 €
13	Subventions d'investissement reçues	544 920,99 €
16	Emprunts et dettes assimilées	700 000,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 256 920,99 €
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 788,72 €
041	Opérations d'ordre patrimoniale	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	476 104,29 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRES		491 893,01 €
TOTAL DES RECETTES REELLES + D'ORDRES		1 748 814,00 €
1068	Excédent d'investissement reporté	50 886,45 €
TOTAL DES RECETTES		1 799 700,45 €

Monsieur Jean-Luc PREVOST arrive à 19h49

Après en avoir délibéré et à la majorité requise (1 CONTRE [M. ROUCHON] - 12 POUR) le Conseil Municipal
APPROUVE le budget primitif tel que présenté ci-dessus. Budget voté au chapitre.

AFFAIRES DIVERSES

- ❖ **Machine à Pizza** : Monsieur le Maire informe qu'ENEDIS a réalisé le branchement électrique. C'est une question de temps avant que la machine y soit raccordée.
- ❖ **Machine à pain** : Plusieurs personnes, nous ont informés de certains dysfonctionnements de la machine à pain. Monsieur le Maire se propose de faire remonter l'information au prestataire.
- ❖ **Fibre** : Pour le moment seul le passage de câble est réalisé.
- ❖ **Changement de l'éclairage public en LED** : Monsieur le Maire informe que le changement de l'éclairage public dans le lotissement du Mongambé se fera en même temps que celui pour la rue de Liverdun lors des travaux.
- ❖ **Feux de la St Jean - 14 juillet** : Plusieurs membres du conseil proposent de réaliser l'une ou l'autre des manifestations. Idée intéressante mais à travailler.
- ❖ **Affouage** : Lors du stérage avec la commission bois, les affouagistes doivent être présents. Monsieur le Maire informe par ailleurs Monsieur ROUCHON qu'il demandera à la commission bois de modifier le contrat d'affouage afin de préciser la présence OBLIGATOIRE des affouagistes lors du stérage.

Après quelques échanges vifs avec Monsieur le Maire, Monsieur ROUCHON quitte la séance.

- ❖ **Visite de la base aérienne d'Ochey** : Monsieur DUROUCHARD a proposé aux adolescents d'Aingeray et Fontenoy, la visite de la Base d'Ochey le 18 juillet 2023. Il va également se renseigner si les élus peuvent bénéficier de cette visite également.
- ❖ **Conseil Municipal** : Un conseil Municipal est programmé le 09 juin 2023 qui aura pour ordre du jour entre autres, la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.
- ❖ **Vide grenier** : Proposition le 17 septembre 2023.

La séance est levée à 20h30

Fait à Aingeray, le 15/04/2023

Le Maire,

André FONTAINE

